

cerises

ROUGE, AIGRE-DOUX - N° 82 - VENDREDI 8 OCTOBRE 2010

LE MERLE MOQUEUR

Comment peut-on appeler « mère des réformes » comme le fait Sarkozy une réforme qui est une insulte à toutes les mères ?

AGENDA MILITANT

- **11 octobre**
Paris [Vous avez dit Féministes ?](#)
- **14 octobre**
Pontoise [Liberté d'expression au tribunal !](#)
- **15 - 16 octobre**
ACU - [Assemblée générale](#)
- **16 octobre**
France [Manifestations contre la Loi Besson](#)
- **17 octobre**
Saint-Denis [Mono-logues de Gaza](#)
- **18 octobre**
Paris [Vous avez dit Féministes ?](#)
- **18 octobre**
Paris [Lois anti-terroristes, 25 ans d'exception, Tarnac, nouvel ordre sécuritaire](#)
- **29 octobre**
Rennes [Tout Rennes cultive la paix](#)
- **3 décembre**
Tours [La lutte continue jusqu'à la relaxe](#)

À LIRE SUR communistesunitaires.net

- **Retraites**
 - [Revendication ou enjeu de société](#)
 - [Mobilisations à venir](#)
 - [Sénateurs PS et PC déposent une motion référendaire](#)
- **A lire du côté des Femmes (et des hommes)**
 - [Féminisme au pluriel](#)
 - [Égalité](#)
- **Vidéo**
 - [Xénophobie d'Etat](#)

Exigences populaires

Au début, peu aurait parié un kopeck sur une tournure favorable des événements. Lancée avant l'été, la mobilisation contre le projet du gouvernement sur les retraites était lancée disons pour la forme, pour la dignité, car il n'était pas question d'avaler un telle couleuvre sociale sans broncher. Et voilà qu'une masse critique de collectifs et d'individus a décidé de s'en mêler... La résignation ne l'a pas emporté. Le passage en force dont use et abuse le gouvernement n'a pas fonctionné. Le rythme étalé des initiatives, marqueur d'un manque de confiance dans la capacité à mobiliser massivement et durablement et révélateur de la pression économique qui entame les possibilités de la grève, n'a pas douché la révolte profonde. Les grèves et manifestations prévues le 12 octobre s'annoncent déterminées, dans le public et dans le privé. A la RATP, chez les cheminots, dans les secteurs de l'énergie, de la chimie, etc., on a d'ores et déjà annoncé le désir d'une grève reconductible. Doucement mais sûrement, le mouvement s'ancre, se déploie, se radicalise.

Et pour cause... Toucher ainsi à la retraite affecte tout le monde. Certains plus que d'autres, évidemment, mais cela touche globalement à nos acquis sociaux, à notre rapport à l'avenir, à la solidarité, à une certaine conception du progrès humain. Le climat général de reculs en chaîne, de restrictions budgétaires, d'arrogance des puissants, d'effets de «la crise», etc., a tissé une toile de fond propice. Le mouvement enclenché signe l'exaspération croissante. Nous avons déjà gagné une bataille, et non des moindres : celle des idées. Cette contre-réforme n'est pas inéluctable. Nous devons conserver l'âge de départ en vigueur - 60 et 65 ans. L'assurance de pensions décentes pour toutes et tous est une exigence fondamentale. Si le gouvernement avait l'honnêteté de faire un référendum, comme l'ont demandé des personnalités de l'autre gauche dans une pétition parue dans *Politis* ou des députés des groupes PS et PCF/PG à l'Assemblée nationale, il y a fort à parier que nous le gagnerions. Car son projet est impopulaire, contraire aux intérêts du plus grand nombre. Un référendum serait l'occasion d'un grand débat de fond, mettant en scène les alternatives, comme nous l'avions fait au moment du TCE. On comprend pourquoi Sarkozy n'en veut pas, mais c'est pas une raison pour ne pas faire valoir le bienfondé d'une consultation populaire.

Arracher le retrait du projet serait une belle victoire. Déterminante pour la séquence politique qui s'ouvre en vue de 2012 mais non suffisante. S'opposer à un grave recul social, c'est bien. Construire un projet et une stratégie de transformation sociale, c'est mieux. Gageons que le premier est un point d'appui pour le second. Et que la responsabilité politique de bâtir une perspective, et non de persévérer dans son être, n'échappera pas à l'ensemble des organisations politiques qui se réclament de l'alternative.

● CLÉMENTINE AUTAIN

Les nouvelles bêtes noires des néolibéraux

CHRONOLOGIE

1789 Création des départements par l'Assemblée constituante. Les membres des Conseils de département furent tour à tour désignés par l'Etat, élus au suffrage censitaire (1833) puis au suffrage universel à partir de 1848.

1982 Loi Deferre (dit Acte I de la décentralisation) renforçant le statut des Départements (suivi de transferts de ressources). Le président du Conseil général devient l'exécutif départemental, donc le chef des services départementaux, à la place du Préfet.

Fin 2003 Loi de décentralisation du RMI vers les Départements (remplacé en 2009 par le Revenu de solidarité active).

2004 Décentralisation Raffarin (loi du 13 août 2004, dit Acte II de la décentralisation), comprenant notamment des transferts en matière de transport (la plus grande partie des routes nationales), de logement, d'éducation (personnels techniques, ouvriers et de services des collèges, restauration...), culture...

2008 Rapport Attali préconisant la fin des Départements.

2009 La Commission Balladur ne reprend pas les préconisations du rapport Attali, mais préconise de « favoriser les regroupements volontaires de départements ».

2010 Loi de réforme des collectivités territoriales, en cours d'adoption. Elle prévoit l'élection en 2014 de Conseillers territoriaux en lieu et place des Conseillers régionaux et des Conseillers généraux.

Pilotes de l'action sociale, les Départements sont devenus autant de bêtes noires pour les néolibéraux qui voient dans la montée en charge de leurs politiques une insupportable « gabegie » de moyens financiers et humains. A quelques mois des élections cantonales, zoom sur ces espaces – menacés – de résistances à la marchandisation de tout.

Si l'on voulait avoir la preuve que le triomphe du libéralisme ne va pas de soi, l'exemple des collectivités territoriales, et parmi elles des Départements, pourrait être éclairant.

D'un côté, voici un échelon considéré par Jacques Attali-le-Grand dans son « rapport sur la libération de la croissance » (sic) comme inutile. Dans ce document « non partisan » et « non politique »⁽¹⁾, l'Ayatollah du libéralisme proposait une « décision fondamentale » destinée à « clarifier les compétences et réduire les coûts de l'administration territoriale » : « renforcer les Régions et les Intercommunalités en faisant disparaître en 10 ans l'échelon départemental ». Et il proposait entre autres de supprimer une des principales ressources dynamiques des Départements, les droits de mutation à titre onéreux (ponctionnés sur l'achat ou la vente de biens immobiliers),

jusqu'à une valeur de 500 000 euros. D'un autre côté, des réalités simples. Les Départements ont pris en charge ces dernières années une part essentielle de la mise en œuvre des politiques d'action sociale, assumant une augmentation considérable des dépenses en la matière (bien que très en deçà des besoins de la population). Ils sont pour beaucoup dans l'augmentation de l'emploi public dans la dernière décennie (lire l'encadré). Ils assument une part importante des investissements publics, que ce soit dans les domaines de la construction de collèges et de la voirie, voire en matière de transports et d'aménagement (en complément des Régions). Ils se sont imposés comme soutien indispensable à de nombreux acteurs locaux (aides aux communes dans de nombreux champs, soutien aux associations, soutien aux institutions et dispositifs culturels...). Bref, ils sont un acteur politique, social ●●●

(1) Le premier rapport, publié en janvier 2008, et les suivants du même acabit, sont disponibles ici : <http://www.liberationdelacroissance.fr/>. Lors de la remise de ce rapport, Ségolène Royal avait réagi ainsi : « Ce rapport a le mérite d'être là. Il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de regarder les propositions mises sur la table. (...) Je pense que tout ce qui va dans le sens du déblocage de ce qui freine l'initiative doit être pris en considération. La France a besoin de réformes. Ce rapport a été fait pour aider la France et moi, je veux aider la France ». Pour en lire une analyse critique : <http://www.combatenligne.fr/article/?id=2510&q=Attali>

●●● et économique conséquent. Et ils contreviennent globalement à l'esprit comme à la lettre des politiques libérales voulues par l'Union européenne, la droite et le MEDEF.

UN CASSE-TÊTE

Face à ce casse-tête, les néolibéraux font donc feu de tout bois pour les soumettre, les affaiblir et les contrôler en même temps, le tout en livrant ce qui peut l'être aux appétits du privé (comme par exemple au travers de la montée en charge exponentielle d'un secteur privé des services d'aide à domicile, que les aides départementales ont pour mission de solvabiliser). C'est ainsi que ces dernières années les dotations de l'Etat ont été de plus en plus fortement limitées (un gel est annoncé de 2011 à 2013, ce qui signifie un recul, l'inflation n'étant pas prise en compte). Parallèlement à ces économies substantielles, l'Etat réduit ses interventions propres et rogne sur les politiques contractuelles : en fait, il ne cesse de professer la complémentarité des acteurs institutionnels (tout en se plaignant de l'enchevêtrement des intervenants)... pour mieux se désengager. Les transferts de moyens, qui devaient soi-disant intégralement accompagner les transferts de compétences, n'en couvrent qu'une partie, à l'exemple de la compensation du RMI : versement annuel d'une partie de la taxe intérieure sur les produits pétroliers au niveau de 2003, alors que le nombre d'allocataires a fortement augmenté depuis, de même que le montant moyen a suivi le cours de l'inflation. Le manque à gagner pour les Départements est énorme.

C'est pour dénoncer cette politique que 60 Départements (dont 58 ayant un exécutif de gauche) viennent de décider de saisir le Conseil constitutionnel. A partir du constat que l'Etat entend compenser seulement 7,64 des 13,7 milliards d'euros des charges sociales obligatoires prises en charge par les Départements, ils dénoncent l'entrave au principe fondamental de libre-administration

des collectivités locales (articles 34 et 72 de la Constitution). Certains prévoient d'aller devant la justice européenne si le Conseil constitutionnel ne leur donne pas raison. L'ambiance de l'Assemblée des départements de France, prévue du 19 au 21 octobre au Palais des papes d'Avignon, promet d'être chaude !

L'Etat considère de plus que les politiques mises en œuvre de façon volontariste par les élus locaux, pour répondre à des besoins sociaux, éducatifs, sanitaires ou culturels, seront à passer par pertes et profits, au bénéfice d'un recen-

trage sur les seules missions obligatoires. On voudrait transformer les Départements en annexe des services de l'Etat – un Etat rabougri, mais autoritaire -, tout en exposant les élus à la sanction des électeurs (par exemple pour cause de hausse des impôts), on ne s'y prendrait pas autrement.

Le gouvernement s'attache enfin à réduire les marges de manœuvre financières des Départements. Ainsi la suppression de la taxe professionnelle, qui concernera les collectivités territoriales dès 2011, va permettre de faire triple coup : ●●●

QUE FONT LES DÉPARTEMENTS ?

- Principales compétences obligatoires, dévolues par la loi : aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, action sociale au sens large (dont la mise en œuvre du revenu de solidarité active, le fonds social pour le logement...), aides aux personnes âgées (dont l'allocation personnalisée d'autonomie, l'aide sociale à l'hébergement...), aides aux personnes handicapées (dont la prestation de compensation du handicap, l'aide sociale à l'hébergement...)...
- Les Départements disposent de la clause de compétence générale, qui leur permet de mettre en œuvre des politiques dans les domaines que leurs exécutifs souhaitent investir. De droite comme de gauche, la plupart mettent en œuvre des politiques volontaristes, par exemple dans le domaine de la culture et des sports, de la jeunesse et de la solidarité internationale, des espaces verts, voire en matière d'eau et d'assainissement, d'aménagement et de développement, d'emploi (en lien ou non avec leur compétence en matière d'insertion)...
- Soulignons que l'opposition entre compétences obligatoires et « compétences facultatives » est critiquable

pour deux raisons (au moins). La première est que la mise en œuvre des compétences obligatoires peut être plus ou moins ambitieuse avec, selon les besoins et l'ambition de la majorité départementale, des politiques à minima ou au contraire des dispositifs innovants, larges, mobilisant plus ou moins de moyens... La seconde est que les « compétences facultatives » relèvent le plus souvent d'enjeux considérés comme prioritaires par les exécutifs qui les développent : elles ne sont pas pour eux facultatives mais indispensables au lien social, à la qualité de vie. Bien sûr, l'Etat brocarde particulièrement les politiques « facultatives » de son point de vue, mais ce sont toutes les politiques publiques qui sont en fait menacées par les restrictions actuelles.

- L'objectif gouvernemental actuel est de supprimer la clause de compétence générale au profit d'un « pouvoir d'initiative [qui] sera donné au département pour lui permettre d'intervenir en l'absence de législation lorsque l'intérêt local le nécessite ». Le sport, le tourisme et la culture resteraient des compétences partagées.

G.A.

●●● servir les intérêts privés, affaiblir les finances locales (malgré des promesses de compensation par l'Etat à l'euro prêt... sans blague !) et renforcer la contrainte étatique (en remplaçant un impôt local direct relevant du Conseil général par une compensation étatique). Il faut dire que c'est grâce à leur autonomie financière que les Départements ont jusqu'à présent fait face à leurs obligations, tant bien que mal, inégalement et au prix d'augmentations importantes de la pression fiscale (dont la taxe d'habitation, qui pèse sur les foyers). L'enjeu

pour le gouvernement est donc maintenant de passer à une attaque beaucoup plus frontale et fondamentale. C'est le rôle de la réforme des collectivités territoriales en cours d'adoption au Parlement. Le remodelage voulu est profond, puisqu'il touche à la fois à la démocratie locale, au périmètre de compétences – avec la volonté de mettre en cause la clause de compétence générale des Départements (lire l'encadré) - ainsi qu'aux moyens financiers.

Ce projet est combattu globalement par la gauche – dont le PS, qui promet son

abrogation en 2012, en cas de victoire de « la gauche » - et par une partie de la droite, ce qui a abouti récemment à l'adoption d'amendements sénatoriaux en conflit avec les choix sarkoziens.

La dévalorisation des Départements passe aussi par la diminution de la légitimité des Conseillers généraux qui, en province notamment, restent des élus connus et reconnus (d'autant plus qu'ils sont souvent maires par ailleurs). Si la réforme territoriale est adoptée, l'élection de 3 000 Conseillers territoriaux remplacera celle de 6 000 Conseillers ●●●

VIVE L'EMPLOI PUBLIC !

Alors que l'objectif de la diminution de l'emploi public constitue un objectif central des libéraux, celui-ci a évolué comme suit dans les dix dernières années :

Effectifs	1998	2008	Evolution sur dix ans
Fonction publique de l'Etat dont : - ministères - établissements publics à caractère administratifs	2,44 millions 2,25 millions 185 119	2,41 millions 2,11 millions 301 446	- 1,2 % - 6,4 % + 62,8 %
Fonction publique territoriale dont : - communes - départements - régions - autres (établissements publics administratifs)	1,31 millions 878 093 167 731 9 540 251 881	1,83 millions 1,031 million 281 568 72 402 440 279	+ 39,6 % + 17,4 % + 67,8 % + 85,0 % + 74,7 %
Fonction publique hospitalière	0,87 millions	1,05 millions	+ 20,6 %
Total pour l'ensemble de la Fonction publique	4,63 millions	5,28 millions	+ 14 %

Sources : Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique territoriale, 2009-2010 – DGAFP. <http://www.fonction-publique.gouv.fr/article1701.html>

Sous couvert d'améliorer la proximité entre la puissance publique et les habitants, la vague de décentralisation Raffarin avait pour finalité centrale de diminuer les effectifs de l'Etat, dans le but de satisfaire aux exigences de l'Union européenne. Elle a conduit à un transfert des effectifs vers la Fonction publique territoriale et... à la création de nombreux emplois supplémentaires dans les collectivités territoriales. En effet, celles-ci n'ont pas seulement créé les postes correspondants aux agents transférés, mais aussi de nombreux postes pour répondre aux besoins non satisfaits. De plus, indépendamment des transferts de compétences, elles ont créé de nombreux emplois ces dernières années pour mettre en œuvre leurs propres politiques.

Concernant la Fonction publique de l'Etat, les suppressions de postes dans les ministères (dont les plus lourdes ont concerné l'Education nationale... une saignée de 114 000 postes) ont été compensées en bonne partie par des créations au sein des établissements publics à caractère administratif. Ainsi, les effectifs des ministères ont baissé de 149 000 agents entre 1998 et 2008 mais ceux des EPA ont augmenté de 116 000 agents.

Précision : les toutes dernières années se caractérisent par des amplitudes d'évolution faibles pour la Fonction publique d'Etat et pour l'hospitalière (respectivement - 0,1 % et + 1 %, entre 2007 et 2008, contre + 3,9 % pour la territoriale). **G.A.**

●●● régionaux et Conseillers généraux, manière sans doute de renforcer la proximité des élus. Il est prévu que 80 % des élus soient désignés au scrutin uninominal à deux tours par canton, probablement afin de favoriser l'expression du pluralisme politique...

UNE SITUATION PARADOXALE

Il importe de saisir le paradoxe actuel. Le gouvernement souhaite aujourd'hui affaiblir l'échelon départemental que la droite elle-même a en fait conforté comme échelon principal en matière d'action sociale, notamment avec le transfert du RMI en 2004 (aujourd'hui 1,8 million de foyers sont bénéficiaires du RSA). Ce domaine avait d'ailleurs été précédemment renforcé par la création de la nouvelle allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées (1,2 million de bénéficiaires aujourd'hui). Et il a été étendu plus récemment par la création de la prestation de compensation de handicap, priorité présidentielle (140 000 bénéficiaires à ce jour, en forte augmentation). Autrement dit : les Départements sont aujourd'hui un maillon incontournable pour la mise en œuvre de filets sociaux (insuffisants et dont de multiples dimensions sont évidemment critiquables) que les gouvernements et majorités parlementaires successifs ont décidé malgré la pression des néolibéraux dans la société.

Le paradoxe ne s'arrête pas là. Aujourd'hui, le gouvernement fait mine de critiquer l'empilement des structures : communes, intercommunalités à fiscalité propre, syndicats intercommunaux à vocation unique ou multiple, syndicats mixtes (ouverts ou fermés), pays, départements, régions, État et Europe, accusant : « nous avons toujours ajouté, jamais rien retranché ». Mais ce sont bien les gouvernements successifs qui en ont été promoteurs, de même que l'enchevêtrement des compétences dont aujourd'hui le pouvoir considère qu'il a un coût exorbitant. Ce sont là des contradictions du système, dont les militants de la transformation sociale et écologique pourraient approfondir l'analyse pour identifier les brèches ou les leviers d'une mise en cause de son

caractère en réalité profondément inégalitaire (2).

IMPOSSIBLE STATUT QUO

Reste que les politiques menées par les Départements sont aujourd'hui impuissantes à faire face aux besoins sociaux exponentiels liés à la dégradation de la situation économique et sociale en général, ainsi qu'aux évolutions démographiques (notamment le vieillissement de la population). Le cas de la compensation de la dépendance est à cet égard emblématique. Voici un domaine où la puissance publique s'est mobilisée avec la mise en œuvre de l'aide personnalisée à l'autonomie. Le coût pour les Départements en est considérable, mais le niveau de l'allocation est loin, très loin de satisfaire aux besoins des personnes, et les plans d'aide sont donc souvent défectueux, faute de moyens.

Sauf à s'inscrire dans la logique de l'application dans les Départements de l'esprit de la Révision générale des politiques publiques mise en œuvre au sein de l'Etat, la question posée est bel et bien de mobiliser de nouvelles ressources. Cela renvoie en particulier à une grande réforme de la fiscalité - pas seulement locale.

● GILLES ALFONSI

(2) Le sociologue Loïc Wacquant analyse ainsi les différences entre la situation américaine et la situation en France : « Les pays européens sont dans une situation différente, pour un ensemble de raisons qui ont trait à leur histoire et notamment à l'ancrage plus profond et plus élargi des droits sociaux. En France, l'existence d'un Etat social fort est le produit de deux siècles de luttes sociales adossées à l'héritage de l'absolutisme. Avec l'instauration de la République, l'Etat a institutionnalisé un ensemble de demandes collectives, de droits civiques, économiques et sociaux, le droit au logement, au travail, à l'enseignement libre et gratuit, à la santé, le droit de grève, etc., qui opèrent comme autant de résistances objectives et subjectives à la pénalisation de la misère en ceci qu'ils empêchent qu'on soumette les plus démunis à la logique nue du marché, d'une part, et qu'ils sont défendus par des corps professionnels



organisés capables de défendre leur périmètre d'intervention et leur mission. » (<http://www.combatenligne.fr/article/?id=380>). Faut-il considérer cette spécificité française seulement comme un produit (usé) de l'histoire ou comme le produit d'une conflictualité sociale qui se poursuit, actuellement entre autres sous la forme du mouvement contre la réforme des retraites, avec à la fois une puissance capable d'imprimer une marque forte sur la place de l'Etat et des services publics dans la société, et les limites liées à l'absence d'une alternative politique de rupture ?

Cerises est édité
par les Communistes unitaires
contact.cerises@gmail.com

Noyau : Gilles Alfonsi
Queues de Cerises :
Michèle Kiintz,
Roger Martelli,
Philippe Stierlin,
Catherine Tricot,
Arnaud Viviant.

Un symbole cynique

Je n'ai pas de sympathie particulière pour Jérôme Kerviel. Qu'un jeune homme se lance dans la vie avec pour principale ambition de gagner vite beaucoup d'argent a quelque chose de navrant, comme est navrant un système qui produit de telles personnalités. Ils croient fabriquer du diamant lorsqu'ils soufflent des bulles de savon. Ils bâtissent des châteaux de sable qu'ils prennent pour des temples majestueux. Dans une économie fondée sur la rapine, ils sont les porte-couteaux. Lorsqu'un obus explose, le soldat qui l'a envoyé, même par excès de zèle, même en visant mal, n'est pas poursuivi pour meurtre. La guerre tue. C'est en cela qu'elle consiste.

Quand les cours de la Bourse s'effondrent, aucune richesse n'est perdue. Les rues de nos villes ne changeraient pas de visage si les cours de l'immobilier s'effondraient : seul le patrimoine des propriétaires fonciers en serait affecté. Les détenteurs du capital se dépouillent les uns les autres. Mais les perdants se retournent contre ceux qui n'ont rien : il faut bien qu'en définitive, les pauvres payent pour préserver la fortune des riches. Ils payent en permanence leurs revenus, il faut qu'en outre ils remboursent leur patrimoine dévalorisé. Ainsi va le monde dominé par le capital.

On dit que les *traders* seront progressivement remplacés par des ordinateurs. C'est logique : ils ne sont que des instruments. Dressés comme des chiens de combat, drogués à l'argent facile, leurs maîtres jouent de leur addiction. Ils sont récompensés par les miettes des monceaux de milliards qu'ils leurs rapportent, et ces miettes constituent des revenus considérables. Leur aliénation, c'est l'appât du gain.

Aucun *trader* n'est responsable de la crise boursière. Le responsable, c'est la bourse elle-même. La fuite en avant dans la spéculation est dans la nature de la finance. C'est en cela qu'elle consiste, comme la guerre à semer la mort. Il n'y a pas eu de défaut de fonctionnement du système : il a suivi sa logique propre – propre au demeurant discutable.

Kerviel, produit obscène d'un monde obscène, n'a rien volé. Certes, le goût du fric, qui constituait le cœur des qualités professionnelles qui justifiait pour ses employeurs ses salaires mirobolants, l'a conduit à aller au-delà des consignes qui lui avaient été données. Il n'était pas le seul : c'est le propre d'un bon *trader*. Plus il spéculait, plus il rapportait à l'organisme pour lequel il travaillait de cette monnaie de singe dont il se repaît, en attendant la crise suivante. Le vrai re-

proche qui peut lui être fait, c'est d'avoir perdu. Quand cela arrivera à un ordinateur, ou pourra le débrancher : on n'aura pas idée de le poursuivre en justice, comme au Moyen-âge on le faisait parfois des chiens. On n'aura pas plus idée de poursuivre son programmeur.

Cinq années d'emprisonnement, dont trois fermes. Dans la délinquance en col blanc, c'est un record que de bien moins honnêtes n'ont pas réussi à atteindre. Près de cinq milliards de dommages et intérêts : une somme abstraite qui ne sera jamais payée ; même en payant toute sa vie la totalité de la quotité saisissable des revenus qu'il pourrait se constituer, il ne « remboursera » pas 2% de cette somme invraisemblable. La condamnation demeurera symbolique : le symbole du cynisme de la finance, qui peut accuser son propre instrument d'avoir, en faisant son métier, provoqué une crise qui ne pouvait pas ne pas survenir.

● LAURENT LÉVY



Pour recevoir *Cerises* chaque semaine, merci d'envoyer un message à : contact.cerises@gmail.com en indiquant vos noms, prénoms, ville, département et l'adresse électronique à laquelle vous souhaitez recevoir *Cerises*

Assemblée générale

15 et 16 octobre à Saint-Ouen

42 avenue Gabriel Péri – Métro Garibaldi ou Mairie de Saint-Ouen (ligne 13)

Vendredi 15 octobre

19h00 Accueil

19h15 **Actualité du communisme. Dans la situation politique actuelle, quels axes d'approfondissement et d'interventions, quelles initiatives ?**

Mouvement social et politique, émancipation et rapport aux institutions... pouvons-nous préciser les quelques axes sur lesquels nous mettrons l'accent dans la prochaine période - et comment -, débordant mais incluant la question électorale ?

Introduction : Jacqueline Fraysse - Philippe Stierlin

Samedi 16 octobre

10h00 Accueil

10h15 **Le rôle de l'ACU et notre implication dans la FASE**

Nous assumons la tension entre le projet fédératif le plus large, en vue de la création d'une nouvelle force politique de transformation sociale et écologique, et la volonté de peser concrètement aujourd'hui dans les rapports de force politiques et le débat public. Quelle nouvelle étape et comment élargir le processus fédératif et construire un acteur incontournable de la gauche de transformation sociale et écologique ?

Introduction : Gilles Alfonsi - Sylvie Larue

13h00 Repas sur place

14h00 (suite de la discussion du matin)

15h30 **Fonctionnement, organisations et moyens**

Si l'ACU a amélioré sa visibilité ces derniers mois, comment créer les conditions d'une organisation associant beaucoup mieux et plus largement ? Nous pourrions aborder le type d'interventions publiques (finalités, modalités) à développer, les enjeux de moyens, notamment financiers (bilan et suite à partir des outils désormais en place), la vie de l'association et du collectif d'animation.

Introduction : Michèle Kiintz - Pierre Nouzarède

17h30 Désignation du collectif d'animation, porte-paroles

18h00 Apéritif

Premières contributions

[sur le site www.comunistesunitaires.net](http://www.comunistesunitaires.net)

Gilles Alfonsi, Bruno Bessière, Contribution - Huguette Héryn, Contribution - René Moustard, Mes interrogations, mes positionnements - Laurent Lévy, Quelques réflexions - Bernard Calabuig, Contribution - Jacques Passerat, Quelle finalité, quel projet, quelle force pour le Politique - Fred Bouviolle, Des «fonctions» et de ce qu'elles nous disent du reste.

Il sera possible de mettre en place un prélèvement automatique, avec réduction fiscale (se munir d'un RIB).

Inscriptions : contact.comunistes.unitaires@gmail.com

Nom : Prénom :

Adresse postale :

..... Code postal : Ville :

Téléphone : Adresse électronique :

Je souhaite contribuer au financement de l'Association des Communistes Unitaires :

Je choisis de mettre en place un prélèvement automatique sur mon compte au bénéfice de l'Association financement des communistes unitaires (AFCU). Je joins le formulaire de prélèvement¹ ainsi qu'un relevé d'identité bancaire. Je pourrais sur simple lettre suspendre ce prélèvement.

ou

Je procède auprès de l'établissement gestionnaire de mon compte à une demande de virement² automatique mensuel sur le compte de l'AFCU d'un montant de€.

Je joins à ce bulletin un don sous forme de chèque³ de € à l'ordre de l'AFCU.

L'Association de financement (AFCU) vous adressera, en période de déclaration de revenus, un reçu vous permettant de bénéficier d'une réduction fiscale à hauteur de 66 % du montant versé (jusqu'à 20 % de revenu imposable).

Je souhaite être inscrit-e sur la liste de diffusion d'informations des Communistes unitaires et l'hebdomadaire *Cerises*.

Je suis déjà membre d'une association locale des Communistes Unitaires (merci de préciser le lieu l'adresse) :

Je souhaite être contacté pour mettre en place un groupe local des Communistes unitaires.

Fait à le

Signature :

Conformément à l'article 34 de la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978, toute personne justifiant de son identité dispose d'un droit d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives communiquées concernant. Ce droit peut être exercé en adressant à l'A.C.U. un message électronique à contact.communistes.unitaires@gmail.com ou en adressant un courrier à : A.C.U.- 14, Square de Tanouarn 35 700 Rennes.

1 Télécharger le formulaire de prélèvement à joindre au bulletin sur le site.

2 Télécharger le RIB de l'AFCU sur le site Internet communistesunitaires.net, rubrique « Financement » et adresser le bulletin à : AFCU 194 C rue de Rosny - 93100 Montreuil.

3 à adresser à : AFCU 194 C rue de Rosny - 93100 Montreuil.

DEMANDE DE PRELEVEMENT

N° NATIONAL
ÉMETTEUR

577199

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSES DU DEBITEUR		DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER avec adresse agence	

COMPTE A DEBITER				NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
Codes RIB				AFCU 194 C, rue de Rosny 93100 Montreuil cpte C. Coop n° 4102 0016 748
Etabl.	Guichet	N° du compte	Clé	

Date et signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/04/1980 de la Commission Informatique et Liberté.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

N° NATIONAL
ÉMETTEUR

577199

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSES DU DEBITEUR		DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER avec adresse agence	

COMPTE A DEBITER				NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
Codes RIB				AFCU 194 C, rue de Rosny 93100 Montreuil cpte C. Coop n° 4102 0016 748
Etabl.	Guichet	N° du compte	Clé	

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer en y joignant obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.)

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer les prélèvements présentés par l'Association des Communistes Unitaires d'un montant de€ par mois/trimestre/semestre¹ à compter du 15/.../201..

Fait à, le

signature

1. rayer la mention inutile